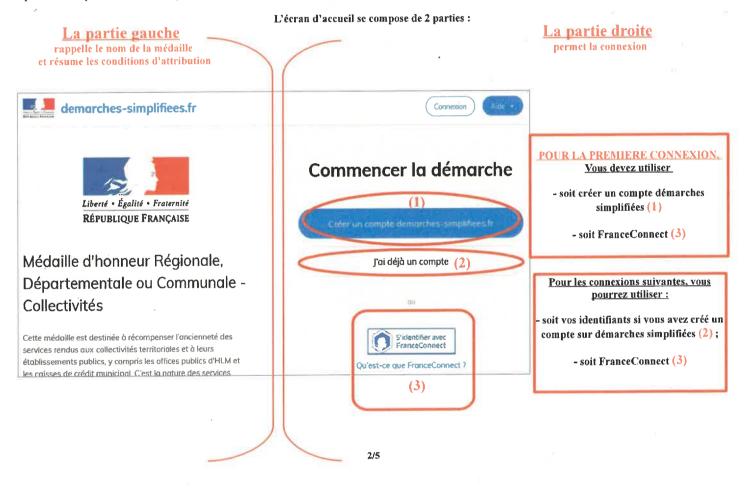
3) Connexion au portail Démarches Simplifiées.

Après avoir cliqué sur le lien de la médaille d'honneur qui vous concerne, vous devez vous connecter au portail « démarches simplifiées ».



## 4) Vérification de votre adresse courriel

Pour une création de compte ou une vérification de compte, **Démarches-simplifiées** vous adressera directement un mail avec un lien d'activation. N'oubliez d'aller voir dans vos spams.



Avant d'effectuer votre démarche, nous avons besoin de vérifier votre adresse @

Ouvrez votre boîte email, et **cliquez sur le lien d'activation** dans le message que vous avez reçu:

Si vous n'avez pas reçu notre message, nous pouvons vous le renvoyer.

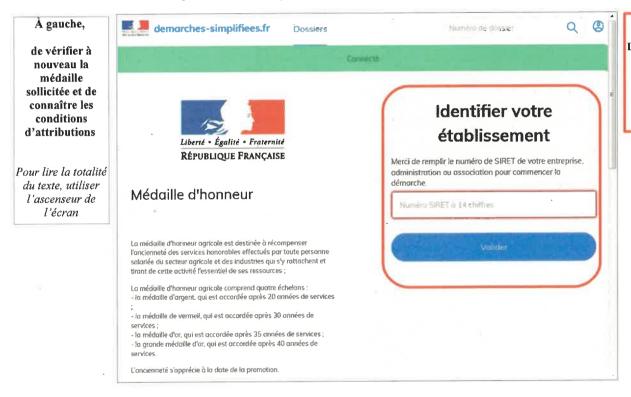
Ermail

Renvoyer un emaîl de confirmation

## 5) Saisie du numéro de SIRET de l'employeur

Quelle que soit la médaille d'honneur, c'est le numéro de SIRET de l'employeur qui authentifie le dépôt du dossier.

Après la connexion au portail démarches simplifiées, un nouvel écran vous permet :

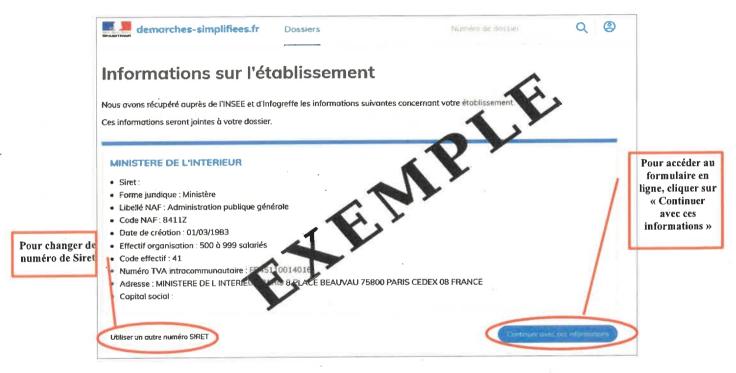


De saisir le numéro de SIRET de l'employeur puis De valider

A droite,

## 6) Vérification des informations et autorisation

Sur l'écran suivant, vous obtenez les informations relatives au numéro de SIRET saisi. Vous pouvez les vérifier et, en cas d'erreur, vous pouvez changer de SIRET en cliquant sur le bouton de gauche.



Un guide de la démarche est à votre disposition en haut de page du formulaire en ligne.